

MONTREAL, Novembre, 1859.

MONSIEUR,

C'est un événement assez rare en Canada que l'apparition d'un ouvrage sur le droit; aussi ai-je lu avec attention celui que vous avez bien voulu me communiquer et auquel vous avez donné le nom d'*Essai* sur les Lettres de Change et que je qualifierais plutôt de *Traité*. Les développements que vous avez donnés à votre sujet, les commentaires dont vous l'avez accompagné, la multitude des décisions qui vous y avez rassemblées, et enfin la conférence des lois françaises, anglaises et canadiennes que vous y avez ajoutée, en font une œuvre qui ne semble rien laisser à désirer, nonobstant quelques observations sur des points qui n'ont pas encore été réglés par les tribunaux et sur lesquels la différence d'opinion est encore permise. Ce livre fait honneur à vos études et dénote des recherches soignées et laborieuses; il ne peut manquer d'être utile aux praticiens aussi bien qu'aux étudiants et aux hommes d'affaires, et vous sera, j'aime à le croire, un titre au patronage du public, lorsque vous serez appelé à défendre des intérêts que vous savez si bien mettre en relief.

Veillez croire aux sentiments d'estime avec lesquels,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. U. BAUDRY.

M. Désiré Girouard,

Montréal.